



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2015
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Points 68 c) et 107 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme et rapports
des rapporteurs spéciaux

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettres identiques datées du 2 juin 2015, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Jordanie réfute les allégations infondées qui figurent dans les lettres identiques datées du 25 mai 2015, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/69/912-S/2015/371). La Jordanie demande à nouveau au Gouvernement syrien de s'employer à mettre un terme à l'effusion de sang et de coopérer à l'action en cours pour trouver une issue politique au conflit qui déchire le pays, de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et ses organes compétents pour résoudre la situation humanitaire dramatique dans laquelle se trouvent les Syriens, au lieu de lui lancer des accusations, alors qu'elle a toujours soutenu le peuple syrien frère et le soutiendra inlassablement. Depuis le début de la crise, elle a accueilli près de 1,5 million de réfugiés, bien que ses capacités et ses ressources soient limitées et qu'elle subisse les conséquences des nombreux conflits en cours dans la région. En outre, elle recherche constamment une solution politique qui préserverait l'intégrité territoriale de la Syrie et œuvre au quotidien pour atténuer les souffrances qu'endure le peuple depuis des années.

La Jordanie réfute les accusations erronées concernant les causes de la propagation du terrorisme en Syrie et rappelle son ferme attachement à la lutte contre ce fléau sous toutes ses formes et dans toutes manifestations, quels qu'en soient les auteurs, puisqu'il est contraire à toutes les règles et valeurs religieuses et morales. Elle continuera au moyen de ses institutions de combattre fermement le terrorisme et l'extrémisme dans une optique globale et de se concerter avec les divers acteurs de la région et du monde pour renforcer la stabilité et la sécurité dans



la région. Le régime syrien se sert de l'ONU comme d'un tremplin pour diffuser ses histoires trompeuses et fantaisistes sur les raisons de la propagation du terrorisme dans le pays. Ces agissements vont à l'encontre des buts et objectifs nobles qui ont motivé la création de l'Organisation. Si le régime syrien persiste à agir de la sorte et à mener des attaques barbares contre la population dans toutes ses composantes, le terrorisme redoublera d'intensité alors qu'à l'origine, il s'est développé du fait des pratiques du régime lui-même. Nous soulignons une fois de plus que la communauté internationale doit faire preuve de fermeté à l'égard du Gouvernement syrien afin de l'amener à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2199 (2015) et les résolutions de l'Assemblée générale, tout particulièrement la résolution 69/189, ainsi que le droit international humanitaire et les principes des droits de l'homme.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 68 c) et 107 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente
(Signé) Dina **Kawar**
